RÉPUBLIQUE FRANCAIS

Envoyé en préfecture le 28/10/2021 Reçu en préfecture le 28/10/2021

Affiché le

ID: 080-218002210-20211025-AR_132021-AR



Arrêté n°_132021 Crouy-Saint-Pierre le 25 octobre 2021

Arrêté Municipal règlementant le stationnement « Rue de la Croix »

Le Maire de la Commune de Crouy-Saint-Pierre;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre $I-1^{\text{ère}}$ et $8^{\text{ème}}$ parties, relative à la signalisation temporaire

VU la note d'information informant les administrés concernés.

ARRÊTE

ARTICLE 1:

Pendant toute la durée des travaux, du jeudi 28 octobre 2021 de 08h00 à 17h00, le stationnement sera interdit :

- Côté impair : du 15 Rue de la Croix au 23 Rue de la Croix
- Côté pair du 10 Rue de la Croix au 14 rue du 44 ème Tirailleur Sénégalais

ARTICLE 2:

M. le maire de la commune de Crouy-Saint-Pierre, M. le général commandant le groupement de gendarmerie départemental de la Somme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé à :

A Crouy-Saint-Pierre le 25 octobre 2021

Le maire, Régis Sinoquet